

DEPARTEMENT du LOT

Mairie de LANZAC

Compte-rendu de réunion du 29 Septembre 2016

Date de convocation : 23/09/2016

Secrétaire de séance : Mme GUITOU

Présents: Mmes POIGNET, NICKERT, GUITOU,
Mrs BERNARD, BLADIER, DELVERT, FOUCHE, GARRIGOU,
DIAS, MOURA, IZARD, LEGOFF

Absents : Mme ROUDIER donne procuration à Mr DELVERT
Mme FRAYSSE excusée
Mr MARIAGE excusé

Ordre du jour :

- Election du secrétaire de séance.
- Approbation du compte rendu du 26 juillet 2016.
- Approbation du rapport de la commission de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
- Décision modificative pour les travaux de l'église de Cieurac
- Affectation Don
- Demande participation voyage
- Délibération achat remorque
- Questions diverses

Election du secrétaire de séance

Mme Josiane GUITOU est élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 26 juillet 2016

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité par les membres présents ou représentés du conseil municipal.

Approbation du rapport de la commission de la CLECT (commission Locale d'évaluation des charges Transférées)

Mr le Maire reprend l'historique des transferts de compétences et des financements depuis la création de CAUVALDOR ; il retrace en deuxième temps les diverses réunions de cette commission et rappelle que pour l'année 2015, cette dernière n'a pas obtenu le vote unanime de l'ensemble des communes membres pour l'adoption de son rapport.

Depuis cette date, la commission des finances avec l'aide du personnel des services comptables et financiers de CAUVALDOR a réalisé un important travail sur l'évaluation des compétences transférées et de leurs financements respectifs dans leurs communes d'origines. Le but étant d'établir une base équitable des transferts de charges et la mise en place des mécanismes de solidarité.

Mr le Maire présente à son conseil municipal un diaporama qui retrace le contenu du rapport réalisé par la commission. Il rappelle le fonctionnement des transferts de compétences et de charges ainsi que la méthodologie retenue dans le rapport définitif de la commission.

1) Les constats de la commission des finances :

2) La réponse apportée : la méthodologie mise en œuvre.

Etape n° 1 : Le transfert de la fiscalité entreprise et ses corollaires

Etape n° 2 : La détermination du transfert des charges des compétences

A. La Voirie

B. La petite enfance (crèches et RAM)

C. Les compétences déléguées au SMPVD

D. Les compétences « ponctuelles »

E. L'exercice des compétences mutualisées

Etape n°3 : L'attribution de compensation intermédiaire

Etape n° 4 : Le calcul des incidences et la mise en œuvre de la solidarité au travers de mécanismes de péréquation horizontale et verticale : le transfert de charge de solidarité.

Etape n° 5 : Les nouveaux transferts de charges ; SDIS, animation territoriale, école de musique.

Etape n° 6 : L'Attribution de compensation définitive

3) La situation individuelle par commune

Suite à cette présentation, Mr le Maire informe son conseil municipal qu'une délibération doit être prise par toutes les communes de CAUVALDOR et que le rapport présenté doit être approuvé par la totalité des communes de CAUVALDOR pour être adopté. Si tel n'était pas le cas, les compétences seraient rendues aux communes avec le montant d'attribution de compensation retenu lors du transfert.

Il propose d'approuver ce rapport suivant la délibération proposée :

Considérant

- la réunion de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui s'est tenue le 12 Septembre 2016 qui a rendu son rapport tel qu'annexé aux présentes,
- l'approbation du rapport, à l'unanimité des membres présents, par les élus communautaires lors de la séance du 19 septembre 2016,

Monsieur le Maire propose de délibérer au sujet de l'adoption du rapport définitif de la commission locale d'évaluation des charges transférées 2016

Après avoir pris connaissance du rapport ainsi que ses annexes,

Il est proposé au conseil Municipal, oui l'exposé de son maire et après en avoir délibéré à l'unanimité

- D'ADOPTER le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui a été rendu le 12 septembre 2016
- D'AUTORISER le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Décision modificative pour les travaux de l'église de Cieurac

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une modification budgétaire doit être apportée afin de permettre le règlement des travaux réalisés sur la toiture de l'église de Cieurac. De ce fait, il est nécessaire de voter un crédit supplémentaire et propose de transférer le montant de 2036 euros de la ligne de Aménagement restaurant l'Alouette au profit de cette ligne budgétaire et de procéder au réajustement des comptes.

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
2158 - 101	Aménagement restaurant l'Alouette		-2036.60
21318 - 110	Eglise Cieurac		2036.60
TOTAL :		0.00	0.00

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent, à l'unanimité ce transfert de crédits.

Affectation Don

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que M. BOISSON Laurent, domicilié à SOUILLAC a fait un don à la commune de la somme de 200€. Ce don n'est assorti d'aucune charge ou condition.

Monsieur le Maire propose d'affecter le montant de ce chèque à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'accepter ce don dans les conditions exposées ci-dessus, et donne délégation à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires afin que cette somme rentre dans le budget de la commune.

Demande participation voyage

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du Lycée Louis Vicat sollicitant une subvention à l'occasion d'un séjour en Espagne. Un élève de la commune de Lanzac est concerné. Rappel est fait que le conseil a donné un avis négatif lors des précédentes demandes. Le coût de ce voyage s'élève à 280€ par famille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, un avis défavorable à cette demande.

Délibération achat remorque

Monsieur Le Maire informe son conseil municipal qu'il est nécessaire d'acheter une remorque afin de faciliter l'entretien des espaces verts de la commune, notamment pour le transport de l'autoportée.

Monsieur le Maire présente 3 devis :

- JARDIN PASSION de Souillac, marque LIDER, remorque benne : 4 701.67€ HT
- JARDIN PASSION de Souillac, marque LIDER, plateau : 3 641.67€ HT
- POLE VERT à GOURDON, marque ROBUST : 3 170.83€ HT

Monsieur le Maire précise que pour tous les devis présentés sont compris des rampes et des rehausses.

Monsieur le Maire propose de retenir le devis le moins disant de POLE VERT pour la somme de 3 170.83€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise de signer tout document relatif à cet achat.

Questions diverses ;

- Réparations système téléphonique de la Mairie : coût 1800 euros

- A titre d'information : la société ORANGE va remplacer les antennes relais sur le site des Bruges « Pipou », avec comme objectif d'apporter dans la zone la 4G « Internet Mobile Très Haut Débit » d'ici le mois de décembre.
- Travaux de la Grange Bonnet : Les appels d'offre sont lancés pour un retour des offres prévus pour le 10 Octobre.
- Intervention de l'Association d'Insertion APIE pour le nettoyage du cimetière. Mr le maire souligne que le travail a été bien fait. C'est un domaine communal qui doit être toujours parfaitement en état. Le président de l'association lui a proposé une convention pour l'entretien annuel avec des passages réguliers, et ce pour un montant de 2880 euros TTC à l'année.
Mr le Maire informe qu'il a demandé que le cimetière de Cieurac soit inclus dans cette convention. Nous sommes en attente de la nouvelle proposition de convention.
- Achat guirlandes de Noël. Un budget de 1000 euros est prévu pour le renouvellement des guirlandes ou décoration de Noël. Faire le point de l'existant et des besoins.
- Vérification des lampadaires sur la commune. Des Lanzagais nous informent que des lampes ne fonctionnent plus. Une vérification est effectuée tous les trimestres pour relever les anomalies.
- Eclairage au stade : plusieurs projecteurs ne marchent plus, il est urgent d'en prévoir le renouvellement et de changer au moins 2 projecteurs.
- Camping : la fréquentation du camping a été supérieure par rapport à l'année précédente.

Fin de séance à 22h50